

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de suffrages Pour	23
Date de la convocation : 22/02/2016.	

Séance du 01/03/2016.

**DELIBERATION  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE RHONE-HELVIE  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2015  
 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Gilbert PETITJEAN (désigné Président de séance), délibérant sur le compte administratif et l'affectation des Résultats du Budget PRINCIPAL de l'exercice 2015, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° donne acte au Président de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		726 554,96	3 558,18		3 558,18	726 554,96
Opérations de l'exercice	6 097 508,12	6 020 262,14	1 057 967,45	1 491 223,24	7 155 475,57	7 511 485,38
Totaux	6 097 508,12	6 746 817,10	1 061 525,63	1 491 223,24	7 159 033,75	8 238 040,34
Opération non budgétaire						
Résultat de clôture	-	649 308,98	-	429 697,61	-	1 079 006,59

Besoin de financement	-	A
Excédent de financement	429 697,61	
Reste à réaliser	586 247,90	B
Besoin de financement	73 743,19	C
Excédent de financement	-	D = B - C
Besoin total de financement	355 954,42	E = A - D
Excédent total de financement	-	
	649 308,98	F
		G

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres Présents:

MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET (procurator de Nathalie RODRIGUES DE JESUS), Philippe BOUNIARD, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Yves CHAMBERT, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU, Nathalie GALAMIEN, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE (procurator Olivier PEVERELLI), Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Gilbert PETITJEAN, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Le Président.  
 Bernard NOËL

Communauté de Communes  
 RHONE-HELVIE

Pour Extrait Conforme

F + G = H

EUROS

2016-09

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de suffrages Pour	23
Date de la convocation : 22/02/2016.	

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RHONE-HELVIE**  
**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZA RHONE-HELVIE 2015**  
**ET SUR L'AFFECTION DES RESULTATS**

Séance du 01/03/2016.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Gilbert PETITJEAN (désigné Président de séance), délibérant sur le compte administratif et l'affectation des Résultats de du Budget Annexe, de la ZA Rhône-Helvie de l'exercice 2015 après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		99 284,91
Opérations de l'exercice	83 559,39	92 562,36
Totaux	83 559,39	191 847,27
Résultat de clôture	-	108 287,88

Besoin de financement  
Excédent de financement  
Reste à réaliser  
Besoin de financement  
Excédent de financement  
Besoin total de financement  
Excédent total de financement  
F

INVESTISSEMENT		RECETTES OU EXCEDENT
DEPENSES OU DEFICIT		
83 555,39		83 559,39
83 555,39		83 559,39
-		4,00
-	A	
4,00		
-		
-		
-		
4,00		
108 287,88		

C  
D = B - C  
E = A - D

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
167 114,78	176 121,75
167 114,78	275 406,66
-	108 291,88

EUROS

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres Présents

MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET (procurator de Nathalie RODRIGUES DE JESUS), Philippe BOUNIARD, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Yves CHAMBERT, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU, Nathalie GALAMIEN, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE (procurator Olivier PEVERELLI), Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Gilbert PETITJEAN, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Pour Extrait Conforme

Le Président.

Bernard NOËL.



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVAS****COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE**  
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**Délibération N° D2016-11**

Session : 01/03/2016

Exercice : 26

Présents : 22

Pour : 24

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2016.**

L'An Deux Mille Seize le 1<sup>er</sup> mars, sur la commune d'Aubignas, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Philippe BOUNIARD, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Yves CHAMBERT, Rachel COTTA, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Christiane CROZIER, Françoise DE MERCOYROIL DE BEAULIEU, Nathalie GALAMIEN, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Olivier PEVERELLI a donné procuration à Monsieur Michel JOUVE.

Madame Nathalie RODRIGUES DE JESUS a donné procuration à Monsieur Christian BOSQUET.

Absents excusés :

Secrétaire : Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD.

Le 1er mars 2016,

Le Président expose aux membres présents de l'organe délibérant les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRE ayant modifié les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Il indique notamment que le Débat d'Orientations Budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de sa tenue et qu'il doit être transmis au représentant de l'Etat.

Le Conseil Communautaire,  
Sur le Rapport du Président et Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 et de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

**DONNE** pouvoir au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,  
Le Président,  
Bernard NOËL.



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVAS****COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE**  
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**Délibération N° D2016-12**

Session : 01/03/2016

Exercice : 26

Présents : 22

Pour : 24

**Objet : Bail précaire de 24 mois avec option d'achat Tènement Immobilier à vocation économique. Parcelle Cadastrée section BK 692, BK 694 et 2/8ème en indivis de la parcelle cadastrée section BK 695 lieudit bas frayol, Avenue de l'Europe, 07400 Le Teil.**

L'An Deux Mille Seize le 1er mars, sur la commune d'Aubignas, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Philippe BOUNIARD, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Yves CHAMBERT, Rachel COTTA, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Christiane CROZIER, Françoise DE MERCOYROIL DE BEAULIEU, Nathalie GALAMIEN, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Olivier PEVERELLI a donné procuration à Monsieur Michel JOUVE.

Madame Nathalie RODRIGUES DE JESUS a donné procuration à Monsieur Christian BOSQUET.

Absents excusés :

Secrétaire : Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD.

Le 1er mars 2016,

Le Président rappelle aux membres présents de l'organe délibérant que la Communauté de Communes Rhône-Helvie est propriétaire d'un tènement immobilier situé lieudit bas frayol, Avenue de l'Europe, parcelle cadastrée section BK 692, BK 694 et 2/8ème en indivis de la parcelle cadastrée section BK 695.

Il indique que Monsieur DAÏF Ramdan a sollicité la Communauté de Communes Rhône-Helvie en vue de la signature d'un bail précaire sur 24 mois avec option d'achat pour le tènement précité.

Suite à l'avis du service des domaines N° 2016-319 V 33 du 12 janvier 2016,

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant de conclure un bail précaire de 24 mois avec option d'achat sur la base d'un prix de cession de 72 800€ (Soixante-douze mille huit cents euros) avec la SCI en cours de constitution par Monsieur DAÏF Ramdan.

Le Conseil Communautaire,  
Sur la proposition du Président et Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de conclure un bail précaire de 24 mois avec option d'achat sur la base d'un prix de cession de 72 800€ (Soixante-douze mille huit cents euros) avec la SCI en cours de constitution par Monsieur DAÏF Ramdan.

**PRECISE** que ledit bail prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 sur la base d'un loyer mensuel total de 1500€ (Mille cinq cent euros) se décomposant comme suit :

300 € (Trois cent euros) mensuel au titre de la contrepartie sur la mise à disposition du local et non déductible du prix de cession précité,

1200€ (Mille deux cent euros) mensuel au titre d'une avance sur le prix de cession précité,

**DONNE** pouvoir au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour Extrait Conforme,  
Le Président,  
Bernard NOËL.**





DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVASCOMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE  
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**Délibération N° D2016-13**

Session : 01/03/2016

Exercice : 26

Présents : 22

Pour : 24

**Objet : Conditions d'utilisation et de fonctionnement de l'ensemble immobilier constituant la Maison de Santé Pluri-Professionnelles.**

L'An Deux Mille Seize le 1er mars,, sur la commune d'Aubignas, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Philippe BOUNIARD, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Yves CHAMBERT, Rachel COTTA, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Christiane CROZIER, Françoise DE MERCOYROIL DE BEAULIEU, Nathalie GALAMIEN, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Olivier PEVERELLI a donné procuration à Monsieur Michel JOUVE.

Madame Nathalie RODRIGUES DE JESUS a donné procuration à Monsieur Christian BOSQUET.

Absents excusés :

Secrétaire : Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD.

Le 1er mars 2016,

Le Président rappelle aux membres présents de l'organe délibérant le projet de Maison de Santé Pluri-professionnelles portant sur des locaux acquis à l'Office Public Départemental d'Habitation à Loyer Modéré de l'Ardèche « ARDECHE HABITAT » au rez de chaussée d'un bâtiment situé sur le territoire de la commune de **Le Teil** (Ardèche) sur l'assiette des terrains cadastrés :

Section BE 849, 1 Robert Fourneron d'une contenance totale de 1786 m<sup>2</sup>.

Il rappelle de plus dans le cadre de cette opération l'acquisition à l'OPDHLM « VIVARAIS HABITAT » de la parcelle de terrains cadastrées :

Section BE 850, 1 Robert Fourneron d'une contenance totale de 600 m<sup>2</sup>.

Les locaux de cette Maison de Santé Pluridisciplinaire réalisée par la Communauté de Communes Rhône-Helvie seront composés de 10 postes de consultation, 5 espaces d'attente, une salle de réunion et d'une kitchenette, réservée aux praticiens et personnel, de deux espaces d'accueil, de deux WC, d'un local sanitaires/vestiaires, d'un local ménage et d'un local serveur d'une contenance totale d'environ 490 m<sup>2</sup>.

La Communauté de Communes Rhône-Helvie aménagera sur la parcelle cadastrée section BE 850 un parking composé de 15 places réservées aux praticiens de santé exerçant au sein de la Maison de Santé Pluri-Professionnelles.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant de déterminer les conditions d'utilisation et de fonctionnement futures de l'ensemble immobilier constituant la Maison de Santé Pluri-professionnelles.

Le Conseil Communautaire,  
Sur la proposition du Président et Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'établir un bail professionnel par professionnel de santé,
- **Concernant plus particulièrement les infirmiers, d'établir un bail professionnel avec l'ensemble des co-preneurs infirmiers,**
- d'arrêter le prix des loyers par mois:

11,5 euros par m2 pour tous les professionnels. Ce prix de loyer est forfaitaire et intègre un forfait pour la location des locaux de 9.5€/m2 et un forfait de 2€/m2 de participation aux fluides (eau, électricité, chauffage) à concurrence d'un montant de 12 000€/an pour l'ensemble de la structure (abonnements + consommations).

- Précise que la base forfaitaire du loyer fixée à, 9.50€/m2/mois fera l'objet d'une révision automatique chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction tel qu'il est publié actuellement par l'INSEE. Dans le cadre de cette révision, le dernier indice connu à la date d'indexation sera comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

En cas de dépassement de l'enveloppe annuel de 12000€ précitée une participation complémentaire sera appelée par le bailleur, la Communauté de Communes Rhône-Helvie auprès de la Société Civile et de Moyens constituée par les praticiens.

- de préciser qu'un mois de dépôt de garantie sera demandé à chaque professionnel,
- de valider le principe que chaque professionnel aura à sa charge la surface réelle du ou des locaux demandés et attribués à laquelle seront ajoutées les surfaces partagées entre professionnels ainsi que les surfaces communes (Kitchenette, circulation, accueil 1, sanitaires et divers locaux techniques) et ce au prorata des surfaces privatives qui leur sont attribuées aux termes du bail professionnel.

**Le bureau polyvalent 1 d'une superficie de 22.90m2 est mis, gratuitement, à disposition des médecins généralistes exerçant au sein de la MSP et membres de la SCM, exclusivement pour l'accueil de médecins stagiaires. Concernant ce bureau les médecins généralistes devront cependant s'acquitter des charges fixes relatives à son utilisation (fluides, assurance, entretien courant).**

**La salle de réunion d'une superficie de 32.57m2 est mise à disposition gratuitement à l'ensemble des praticiens au sein de la MSP et membres de la SCM. Concernant cette salle de réunion les praticiens devront cependant s'acquitter des charges fixes relatives à son utilisation (fluides, assurance, entretien courant).**

**La Communauté de Communes Rhône-Helvie se réserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin à toute ou partie de ces mises à disposition de locaux dans le cadre notamment de modifications susceptibles d'intervenir sur le projet de santé de la MSP.**

- d'autoriser les titulaires des baux à mettre à disposition leurs locaux à d'autres professionnels de Santé exerçant la même discipline : collaborateurs ou remplaçants.

Toute sous location devra être cependant présentée à Monsieur le Président et le coût en sera précisé.

- D'établir un bail Civil avec la Société Civile et de Moyens constituée par l'ensemble des praticiens de santé hébergés au sein de la MSP autorisant la domiciliation du siège social au 1 Robert Fourneron, Le Teil (07400) et précisant notamment les charges leurs incombant en matière d'entretien des locaux, des installations et de consommations de fluides lorsque celle-ci dépasse la somme de 12 000 euros par an.

**PRECISE**, que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil Communautaire de même objet N2015-47 dans sa session du 30 juin 2015.



Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-240700708-20160301-D201613-DE

**DONNE** pouvoir au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour Extrait Conforme,  
Le Président,  
Bernard NOËL.**



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVAS****COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE**  
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**Délibération N° D2016-14**

Session : 01/03/2016

Exercice : 26

Présents : 22

Pour : 24

**Objet : Fond de concours à la commune de Saint-Thomé dans le cadre de la réalisation d'un équipement.**

L'An Deux Mille Seize le 1er mars, sur la commune d'Aubignas, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Philippe BOUNIARD, Jean-Claude BROC, Gérard CHABAL, Yves CHAMBERT, Rachel COTTA, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Christiane CROZIER, Françoise DE MERCOYROIL DE BEAULIEU, Nathalie GALAMIEN, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Olivier PEVERELLI a donné procuration à Monsieur Michel JOUVE.

Madame Nathalie RODRIGUES DE JESUS a donné procuration à Monsieur Christian BOSQUET.

Absents excusés :

Secrétaire : Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD.

Le 1er mars 2016,

Le Président expose aux membres présents de l'organe délibérant que la commune de Saint-Thomé prévoit la réalisation d'un équipement pour l'année 2016, intégrant les locaux de l'hôtel de ville, l'école, la bibliothèque ainsi qu'une salle des fêtes pour un montant prévisionnel d'investissement de 850 000€ HT.

Conformément aux dispositions de l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités territoriales, le Président propose le versement d'un fond de concours par la communauté de communes Rhône-Helvie à la commune de Saint-Thomé pour la réalisation dudit équipement.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de l'attribution d'un Fond de concours par la Communauté de Communes Rhône-Helvie à la commune de Saint-Thomé d'un montant de 35 000€ dans le cadre de la réalisation de l'équipement précité,

**PRECISE** que la commune de Saint-Thomé prévoit de contracter un emprunt d'un montant minimum de 200 000€ dans le cadre de la réalisation dudit équipement,

**PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget PRIMITIF 2016, section d'investissement, article 2041 « subventions d'équipement aux organismes publics »,

**PRECISE** que ledit Fond de concours fera l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans,

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le



ID : 007-240700708-20160301-D201614-DE

**DONNE** pouvoir au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour Extrait Conforme,  
Le Président,  
Bernard NOËL.**



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVASCOMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE  
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**Délibération N° D2016-15**

Session : 01/03/2016

Exercice : 26

Présents : 22

Pour : 24

**Objet : Etude relative à l'implantation d'une Scène de Musique Actuelle. Demande de subvention.**

L'An Deux Mille Seize le 1er mars, sur la commune d'Aubignas, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Philippe BOUNIARD, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Yves CHAMBERT, Rachel COTTA, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Christiane CROZIER, Françoise DE MERCOYROIL DE BEAULIEU, Nathalie GALAMIEN, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Olivier PEVERELLI a donné procuration à Monsieur Michel JOUVE.

Madame Nathalie RODRIGUES DE JESUS a donné procuration à Monsieur Christian BOSQUET.

Absents excusés :

Secrétaire : Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD.

Le 1er mars 2016,

Le Président expose aux membres présents de l'organe délibérant que depuis 2013, il est envisagé sur le territoire des trois Communautés de communes de la Vallée du Rhône (Barrès-Coiron, DRAGA et Rhône-Helvie) la création d'une Scène dédiée aux Musiques Actuelles (SMAC). La réflexion est conduite en lien avec la SMAC07. La SMAC07 présente sur le département de l'Ardèche depuis 2010 (1ère SMAC Labellisée en France, projet pilote à l'échelle nationale pour les secteurs des musiques actuelles et de l'économie sociale et solidaire manque de lieux adaptés et dédiés aux musiques actuelles.

Dans ces conditions, le Président propose au Conseil Communautaire le lancement d'une étude préalable à l'implantation d'un équipement dédié à la scène de musiques actuelles sur la commune de Le Teil.

Il propose de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale dans le cadre de l'action « Confortation du maillage territorial des lieux d'accueil culturel » en vue de l'obtention d'une subvention au taux plafond.

Un Comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires et financeurs sera constitué dans le cadre du suivi de cette étude.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de la réalisation par la Communauté de Communes Rhône-Helvie d'une étude préalable à l'implantation d'un équipement dédié à la scène de musiques actuelles sur la commune de Le Teil.

**PRECISE** qu'un Comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires et financeurs sera constitué dans le cadre de la réalisation et du suivi de cette étude.

**DECIDE** dans le cadre de la réalisation de cette étude de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale dans le cadre de l'action « Confortation du maillage territorial des lieux d'accueil culturel » en vue de l'obtention d'une subvention au taux plafond.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget PRIMITIF 2016.

**DONNE** pouvoir au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour Extrait Conforme,  
Le Président,  
Bernard NOËL.**



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVAS****COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE**  
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**Délibération N° D2016-16**

Session : 01/03/2016

Exercice : 26

Présents : 22

Pour : 24

**Objet : Demande de subvention La Cascade pour action sensibilisation à la pratique des arts du cirque en milieux scolaire et extra-scolaire.**

L'An Deux Mille Seize le 1er mars,, sur la commune d'Aubignas, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

**Présents :** MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Philippe BOUNIARD, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Yves CHAMBERT, Rachel COTTA, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Christiane CROZIER, Françoise DE MERCOYROIL DE BEAULIEU, Nathalie GALAMIEN, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.**Absents excusés avec procuration :**

Monsieur Olivier PEVERELLI a donné procuration à Monsieur Michel JOUVE.

Madame Nathalie RODRIGUES DE JESUS a donné procuration à Monsieur Christian BOSQUET.

**Absents excusés :****Secrétaire :** Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD.

Le 1er mars 2016,

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle l'attribution d'une subvention à l'association gestion de la Cascade (07) d'un montant de 9000€ dans le cadre de la mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la pratique des arts du cirque en milieu scolaire et extra-scolaire.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**DECIDE** d'attribuer une subvention de 9000 € à l'association de gestion de la CASCADE (07) dans le cadre du dispositif EAC 2016 pour la mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la pratique des arts du cirque en milieu scolaire et extra-scolaire.**PRECISE** qu'une convention sera signée entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et l'association « La Cascade » précisant notamment l'action, ses modalités de mise en œuvre, sa durée, les modalités de versement de la subvention.**PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget PRINCIPAL 2016 (C/6574).**DONNE** pouvoir à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Pour Extrait Conforme,**  
**Le Président**  
**M. Bernard NOËL**  
RHÔNE-HELVIE  
Communauté de Communes